Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260924-2026_06_04-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
DEROGATIONS MUNICIPALES 2027 AU REPOS DOMINICAL

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 24 septembre 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 32

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, M. FOSSÉ, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. DELLA, M. GARNIER, M. HEMON, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
Mme BUSSENEAU donne pouvoir à Mme SORET-CELLE
M. CABON donne pouvoir à M. GARNIER (absence temporaire)
M. FUCHS donne pouvoir à M. HENAFF

Mme LE MOËL RAFLIK est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de Mme PEYRE

Comme chaque année, la collectivité est sollicitée par les entreprises du territoire pour accorder des dérogations au repos dominical au cours de l'année à venir.

Comme le prévoit l'article R. 3132-21 du code du travail, un arrêté municipal doit fixer des dates de dérogations, après avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressées, puis du Conseil municipal.

D'ordinaire, ces dérogations interviennent sur les créneaux suivants :

- Premier dimanche des soldes d'hiver et des soldes d'été : 2 dates.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260924-2026_06_04-DE

- Fêtes de fin d'année : 2 dates choisies parmi les dimanches de décembre, soit, en général, la date la plus proche de la mi-décembre et le dimanche suivant.

Il est proposé de reconduire ce principe de fonctionnement pour l'année 2027 sous la forme suivante :

- Premier dimanche des soldes d'hiver : 10 janvier 2027 (11 janvier l'an passé)
- Premier dimanche des soldes d'été : 27 juin 2027 (28 juin l'an passé)
- Fêtes de fin d'année : le 12 et le 19 décembre 2027 (les dates retenues l'an passé étant fixées les 13 et 20 décembre).

Vu le code du travail et notamment son article L3132-26 ;

Vu l'avis de la commission administration générale, finances et relations humaines du 14 septembre 2026 ;

Considérant que les organisations syndicales et patronales ont été consultées, notamment lors d'une réunion d'échange en date du 4 juin 2026 ayant permis d'aboutir à un consensus sur les dates précitées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, 9 contre : M. JUMEAU, Mme LE HUEC, M. GONTIER, M. GARNIER, M. CABON, Mme COHO, Mme LE GAL, M. KIEN, Mme Dumont, 3 abstentions : M. LE NY, Mme DUIC, M. DELLA

Article 1 : EMET un avis favorable aux nombre et dates de dérogations au repos dominical pour l'année 2027 dans les conditions précitées.

Article 2 : DONNE tout pouvoir au Maire pour la mise en œuvre de cette position et pour signer tous les actes afférents.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★